



Collège
Leon Blum

19 avenue du lieutenant Hervé
78450 Villepreux

☎ Rne: 0780260J
☎ Tel : 01 34 62 39 50
☎ Fax: 01 34 62 27 05
✉ Mel : 0780260J@ac-versailles.fr

Dossier suivi par :
M. BERGERON JC
Principal

Villepreux, le 9 juin 2020

M. BERGERON,
Principal du collège Léon BLUM

à

Mesdames et messieurs les parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Depuis la réforme de la restauration scolaire souhaitée par le Conseil Départemental des Yvelines en date du 1^{er} janvier 2019, je tiens à vous rappeler les éléments suivants pour cette nouvelle rentrée scolaire :

- Vous devez obligatoirement inscrire votre enfant demi-pensionnaire sur le site SOHappy (*ci-joint le flyer C'Midy*)
www.espace-citoyens.net/sohappy-cd78

- **Il convient de distinguer l'inscription à la demi-pension de la question du régime d'entrée ou de sortie de l'établissement. Ainsi, une désinscription de la cantine ne suffira pas à autoriser la sortie de l'élève et les régimes de demi-pension de votre enfant resteront inchangés jusqu'au la fin de l'année scolaire, soit 4 jours de cantine.**

- Si vous souhaitez **désinscrire ponctuellement** votre enfant de la demi-pension, il vous appartient de le faire 48 heures avant via le site internet C'Midy, et d'en informer l'établissement. (A cette condition, le repas non consommé pourra être déduit de la facture suivante).

J'attire votre attention sur le fait que le collège n'autorisera aucune sortie sans la prise en charge de l'élève par son responsable légal. Si cette prise en charge est impossible, votre enfant sera accueilli normalement à la demi-pension.

- En cas de difficulté, vous pouvez contacter les services C'Midy au :
01 30 85 99 90 ou par mail inscription@cmidy.fr

Par ailleurs, je vous informe qu'une permanence est assurée par **Mme LENGLET, référente C'Midy au collège** afin de répondre à vos questions et de vous accompagner dans les démarches (inscription, règlement de demi-pension,...)
tous les 3^{ème} jeudi de chaque mois de 16h30 à 18h,

Tél : 06 29 67 80 49 ou par mail sandrine.lenglet@cmidy.fr

(Pensez à vous munir de **vos** attestation CAF et/ou de votre **avis fiscal d'imposition.**)

Pour information, malgré la prise en compte du quotient familial CAF pour le calcul du prix unitaire par repas facturé par C'Midy, le collège dispose de **Fonds Sociaux** susceptibles d'aider les familles. Un dossier est à retirer auprès du secrétariat d'Intendance afin d'être étudié en Commission Fonds Sociaux. Cette aide est attribuée et actualisée par trimestre si nécessaire.

En parallèle, une campagne d'attribution de **bourses nationales** est menée chaque année pour tous les élèves du collège quel que soit leur statut (externe ou demi-pensionnaire).

Nous souhaitons, pour cette nouvelle année scolaire, assurer au mieux la sécurité des élèves et respecter les responsabilités de chacun et vous remercions de votre concours précieux.

M. BERGERON JC
Principal